

République Démocratique du Congo
Ministère des Finances
Cellule d'Exécution des Financements en faveur des Etats Fragiles
« La CFEF »

Programme d'Appui Budgétaire en Réponse à la Crise de la Covid-19 (PABRC)

Dons FAD n°2100115040838 et FAT n°5900155016363

**DECISION D'ATTRIBUTION PROVISOIRE DU MARCHE SUR LE RECRUTEMENT D'UNE
FIRME DE CONSULTANTS CHARGÉE DE L'AUDIT EXTERNE FINANCIER, COMPTABLE
ET DES PROCEDURES DE PASSATION DES MARCHES DU PABRC POUR LES EXERCICES
CLOS AU 31/12/2021, 31/12/2022 ET 31/12/2023 n°MIN FIN/CFEF/PABRC/CGG/2022/162**

La Cellule d'exécution des Financements en faveur des Etats Fragiles,

Vu la Loi n°10/010 du 27 avril 2010 relative aux Marchés publics ;

30 MARS 2022

Vu le Décret n°10/22 du 02 juin portant Manuel des Procédures de la Loi relative aux marchés publics ;

Vu l'avis de non objection de la DGCMP sur le plan de passation des marchés de prestations intellectuelles du PABRC pour l'exercice 2021, notifié par lettre n°003/DGCMP /DG/DRE/D3/K.L/2021 du 11 janvier 2021 ;

Vu l'avis de non objection de la DGCMP sur les termes de référence, notifié par lettre n°0770/DGCMP/ DG/DRE/D4/BNJ/2021 du 28 juin 2021 ;

Vu le procès-verbal de réception des offres du 02 aout 2021 ;

Vu le rapport d'évaluation des offres du 25 aout 2021 ;

Vu le procès-verbal du 26 aout 2021 de la commission des marchés entérinant la proposition de la commission d'analyse ;

Vu l'avis de non objection de la DGCMP sur le rapport d'évaluation des offres, notifié par lettre n°1176/DGCMP/ DG/ DRE/D2/K.L/2021 du 15 septembre 2021 ;

Vu le rapport d'évaluation des propositions techniques du 09 novembre 2021 ;

Vu le procès-verbal de 23 décembre 2022 de la commission des marchés entérinant la proposition de la commission d'analyse des offres ;

Vu le rapport d'évaluation complémentaire combiné des propositions techniques et financières de la commission d'analyse du 04 février 2022 ;

Vu le procès-verbal de 14 février 2022 de la commission des marchés entérinant la proposition de la commission d'analyse ;

Vu le procès-verbal de négociation et de mise au point du contrat du 18 février 2022 ;

Vu l'avis de non objection de la DGCMP du procès-verbal de négociation et projet de contrat, notifié par lettre n°0424/DGCMP/DG/DRE/D5/K./2022 du 25 mars 2022 ;

Décide d'attribuer provisoirement le marché au candidat suivant :

- Le Cabinet **MGI STRONG NKV** pour un montant de **34.720,58 USD TT**

LUNGUNGU KISOSO Alain

Coordonnateur National

